

PROJET EDUCATIF TERRITORIAL de VIEILLEVIGNE

Le dossier de demande de la collectivité comprend (case à cocher)

- uniquement un projet éducatif de territoire (PEDT) sans Plan Mercredi
 un projet éducatif de territoire (PEDT) et un Plan Mercredi. Dans ce cas vous devez nécessairement renseigner les pages 6, 7 et 8 liées au plan mercredi

DONNEES GENERALES et OBJECTIFS DU PROJET

TERRITOIRE ET PUBLICS

Territoire du PEDT : La commune de Vieillevigne
La commune ne se situe pas en zone prioritaire.

Public concerné : *Les enfants scolarisés en classes maternelles et élémentaires de l'école Paul Emile Victor et de l'école Sainte Jeanne d'Arc.*

L'accueil périscolaire et la restauration scolaire (gestion municipale), l'accueil de loisirs mercredi et vacances (gestion associative)

Nombre total d'enfants : 414

Tranche d'âge : de 3 à 12 ans

Niveau maternelle : 162

Niveau élémentaire : 252

Niveau secondaire : 0

LES OBJECTIFS

Objectifs du PEDT :

- Mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et ceux des activités proposées en dehors du temps scolaire,
- Permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui,
- Favoriser les échanges entre les acteurs tout en respectant les domaines de compétences de chacun d'entre eux,
- Contribuer à une politique de réussite, de lutte contre les inégalités scolaires et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs,
- Renforcer les relations au sein de la communauté éducative : élus, enseignants, animateurs, familles...

Objectifs éducatifs du PEDT pour les trois prochaines années :

Les valeurs :

- Le respect de tous
- L'écoute mutuelle
- Le vivre ensemble
- La liberté d'expression

Les objectifs :

- Favoriser l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser l'autonomie de l'enfant
- Développer la confiance en soi
- Respecter le rythme de l'enfant

PILOTAGE DU PROJET

Nom et prénom du correspondant : *Christian Jabier*

Fonction : Adjoint aux affaires scolaires, petite enfance, enfance et jeunesse

Adresse : 1 place de la Mairie – 44116 Vieillevigne

Téléphone : 02 40 26 50 21

Adresse électronique : accueil@vieillevigne44.com

Structure de pilotage :

Rôles et attribution de la structure de pilotage :

- Identifier les besoins
- Déterminer les grandes priorités communes aux différents partenaires en matière d'éducation
- Analyser les ressources du territoire
- Définir les objectifs du PEDT et les évaluer

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieilleville

Composition de la structure de pilotage :

- Directeur et enseignants de l'école Sainte Jeanne d'Arc
- Directeur et enseignants de l'école Paul Emile Victor
- Représentants de l'amicale laïque Paul Emile Victor
- Représentants du conseil d'école Paul Emile Victor
- Représentants de l'APE de l'école Sainte Jeanne d'Arc
- Représentants de l'OGEC de l'école Sainte Jeanne d'Arc
- Bénévoles de l'association Les Loustics
- Maire de la commune
- Adjoint et conseillers municipaux de la commission enfance
- Directrice Générale des services municipaux
- Directrice Vie scolaire

Modalités de fonctionnement du comité de pilotage:

- Elaboration et mise en place du PEDT : 2 rencontres du comité pilotage en janvier et mai 2024
- Suivi du PEDT : Le comité pilotage se réunira 2 fois par an, pour évaluer et réorienter le projet le cas échéant.
- Création de groupes de travail pour mise en place et évaluation des différentes actions

Coordination technique du projet

Nom et prénom du coordinateur : Aurélie Tenailleau

Fonction : Directrice du service Vie scolaire

Adresse : 1 place de la Mairie – 44116 Vieilleville

Téléphone : 02 51 26 50 21

Adresse électronique : directionviescolaire@vieilleville44.com

Pourcentage estimé en équivalence temps plein consacrée à la coordination professionnelle du PEDT 15 %

METHODE, ACTEURS et COMMUNICATION

LE BILAN DU PROJET PRECEDENT

Actions mises en place :

1- Création d'un **Conseil municipal enfants** :

Les premières élections du CME ont eu lieu en octobre 2022. En amont : son fonctionnement a été défini par un groupe de travail et validé par le comité pilotage. Il est organisé et animé par une animatrice qui travaille en binôme avec un élu référent. Le CME est composé de deux commissions et des projets ont déjà aboutis dès la première année de fonctionnement pour lancer la dynamique.

→ Axe d'amélioration : travailler la communication du CME, pour mieux valoriser l'investissement, le travail et les projets des enfants.

2- Mise en place d'une **journée inter école** :

Action mis en place depuis juin 2021, organisation validée par le comité pilotage. Les journées inter écoles se déroulent sur deux jours, la première avec les CE et la deuxième avec le CM. L'action a lieu chaque année à la même période. Les deux journées sont organisées sous forme de grande olympiade avec les associations sportives et culturelles locales et les écoles. Une animatrice coordonne l'organisation.

→ Axe d'amélioration : difficulté à trouver des parents bénévoles pour l'encadrement des équipes

3- Création d'un **parcours citoyen et un porte-drapeau enfant** ;

Les portes drapeau ont été mis en place en même temps que le CME. Coordinés par la municipalité et organisés en partenariat avec les écoles et les associations des anciens combattants. Ils interviennent le 8 mai et le 11 novembre. Une passerelle de fonctionnement a été créée avec le CME pour avoir un lien et donner du sens aux actions. Des temps de sensibilisation avec les anciens combattants ont lieu au sein des écoles.

→ Axe d'amélioration : Le parcours citoyen n'a pas été mis en place par manque de temps, son intérêt est toujours d'actualité pour chacune des écoles et reste important pour le comité pilotage.

Points forts sur ce PEDT :

- Renforcement du lien entre les différents partenaires
- Complémentarité dans les rôles de chacun
- Habitude à travailler ensemble, solidarité et entraide
- Partage et cohérence dans les visions éducatives
- Force pour la gestion de situation ou prise en charge difficile

LA METHODE D'EVALUATION

Éléments prévus pour réaliser l'évaluation du projet lors des prochaines années :

- Bilan des équipes d'animation
- Bilan avec les équipes enseignantes
- Bilan du comité pilotage et des groupes de travail
- Enquête de satisfaction auprès des enfants et de leurs parents
- Indicateurs quantitatifs (nombre d'inscrits, de participants, taux de fréquentation, etc...)

LES CHANTIERS EDUCATIFS CONCRETS RETENUS

PEDT 2024-2027

AXE 1 : RENFORCER LA CONTINUITÉ EDUCATIVE ENTRE LES SERVICES

APPORTS EDUCATIFS :

Mettre en place les modalités d'organisation concertées et partagées avec l'ensemble des acteurs concernés
Améliorer l'accompagnement et l'accueil des enfants sur les temps de transition
Articuler les projets entre les différentes structures

LES ACTIONS :

Continuité éducative : règles de vie communes pour les lieux d'accueil (affichage et lecture commune)
Partage d'informations entre acteurs : événement, perte de points au permis à points, situation sensible...
Renforcement de bonnes pratiques liées à l'accueil des enfants et des familles : aménagement des lieux, information aux familles, formation du personnel
Co-organisation des temps de transfert : protocole de transition
Utilisation, mutualisation et partage des locaux : charte de fonctionnement

AXE 2 : FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP

APPORTS EDUCATIFS :

Assurer la continuité du parcours de l'enfant à besoins éducatifs particuliers et faciliter son inclusion
Améliorer l'outillage et favoriser les liens entre les professionnels
Aller vers les familles concernées et établir un lien privilégié avec elles
Sensibiliser d'avantage les enfants à la différence

LES ACTIONS :

Mise en place de protocole unique sur toutes les structures
Vivre des équipes éducatives avec tous les partenaires
Avoir un référent « enfant à besoin particulier » dans chaque structure
Aménager les espaces, avoir du matériel adapté (besoin d'isolement, gestion du bruit...)
Former le personnel
Permettre aux professionnels de santé de venir faire leurs consultations à l'école et en journée
Appui des politiques sur le territoire, pour accueillir des structures éducatives sur le vignoble
Vivre la semaine du handicap, la 1ère semaine d'avril, avec les mêmes actions sur l'ensemble des structures (conférence, atelier, sport adapté, bibliothèque...)
Sensibiliser les enfants durant les journées inter écoles avec ateliers et/ou intervenants

AXE 3 : PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT ET L'EDUCATION A LA CITOYENNETE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

APPORTS EDUCATIFS :

Faire vivre la question de la citoyenneté et le vivre ensemble
Encourager la mobilisation des enfants pour l'écologie

LES ACTIONS :

Développer la communication sur la vie et les projets du CME
Sensibiliser au devoir de mémoire et pérenniser le fonctionnement de la vallée de la paix
Mise en place du parcours citoyen (support, visite en mairie...)
Sensibiliser au gaspillage, à la gestion des déchets dans les restaurants scolaires (serviette lavable, gachimètre...)
Participer à la gestion du jardin partagé le petit Victor
Temps fort lors de la semaine du développement durable, sur l'ensemble des structures (ateliers, animations...)

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieillevigne

ACTEURS MOBILISES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET

Les partenaires institutionnels :

- DSDEN 44 (Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Loire Atlantique)
- CAF
- Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo

Les partenaires associatifs :

- Association Familles Rurales Les Loustics (gestionnaire accueil de loisirs mercredi et vacances)
- Amicale Laïque de l'école Paul Emile Victor
- Représentants de parents d'élèves de l'école Paul Emile Victor
- Association des parents d'élèves de l'école Sainte Jeanne d'Arc
- OGEC Ecole Sainte Jeanne d'Arc
- L'espace jeune (IFAC)
- Associations sportives, culturelles, artistiques, écologiques, secouristes, humanitaires et solidaires de la commune
- AFN (anciens combattants)

Les services de la collectivité territoriale :

- Service Vie scolaire
- Service culture
- Service communication
- La bibliothèque
- La Halte-garderie

Les autres partenaires :

- Directeurs et enseignants des deux écoles de la commune

LA PLACE DES PARENTS

Les différents modes, moments et espaces pour la communication, la concertation/ les échanges avec les parents :

Existant :

- Les parents sont associés au projet en étant représentés au sein du comité pilotage ou présents dans les groupes de travail pour la mise en place des différentes actions
- Participation aux actions
- Bilan de fin de période
- Outils de communication

Perspectives :

Point à travailler : Relation de confiance avec les professionnels

COMMUNICATION DU PEDT ET DE SES ACTIONS

Existant :

Supports utilisés pour informer sur le PEDT: courrier et mail aux familles, bulletin communal, site internet, affiche et flyer, réseaux sociaux, panneau numérique, logiciel de communication des écoles (E-primo), articles presse

Perspectives :

Rencontre informelle, les temps d'accueil, rencontre collective et individuelle

PEDT ET AUTRES LEVIERS EDUCATIFS SUR LE TERRITOIRE

PEDT et les autres programmes, dispositifs, ou instances éducatifs sur votre territoire

Existant :

Dans le cadre de son PEDT, la commune de Vieillevigne travaille avec la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine.

Perspectives :

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieilleville

PEDT et la Convention Territoriale Globale (CTG)

Existant :

Le projet de territoire et la CTG seront construits en adéquation avec les objectifs du PEDT de la commune. Nos élus et les techniciens participent aux réunions de travail, afin de s'assurer de la cohérence entre les différents dispositifs (groupe de travail recrutement, mutualisation...)

Perspectives :

PEDT et projet(s) d'école(s) publiques et privées

Existant :

Les différents temps de rencontre et d'échange sur les projets de chacun, afin de garantir une cohérence éducative et une complémentarité dans la manière de prendre en charge les enfants :

- Le comité pilotage : participation des directeurs et des enseignants
- Les conseils d'école (école publique) et les conseils d'établissement (école privée): participation du Maire de la commune, de l'adjoint aux affaires scolaires/enfance et du service Vie scolaire
- Réunion de rentrée enseignants et équipe d'animation par école, pour présentation des projets de chacun et organisation commune
- Groupe éducatif pour les enfants rencontrant des difficultés : participation du service Vie scolaire

La municipalité et les écoles partagent des valeurs et des axes communs comme : le respect, la solidarité, l'égalité des chances, l'enfant acteur...

Ecole Paul Emile Victor, projet d'école :

- Garantir à chaque élève sa propre réussite
- Construire pour chacun sa place dans la société
- Ne laisser personne au bord du chemin
- Travailler ensemble à la réussite de tous

Ecole Sainte Jeanne d'Arc, projet éducatif :

- Une école respectueuse des valeurs morales, bienveillance, respect, partage, solidarité
- Une école qui considère que chaque enfant est unique et qui croit en la capacité de chacun
- Une école qui donne du sens aux apprentissages et fait grandir la personne
- Une école qui suscite l'envie d'apprendre et qui rend l'enfant acteur
- Une école qui vit ensemble et qui développe des pratiques de coopération
- Une école qui offre un cadre de travail et de vie agréable
- Une école solidaire et ouverte sur le monde

Perspectives :

Rester dans la même dynamique et renforcer les liens

Vigilance à maintenir une bonne communication lors du renouvellement du personnel dans les différentes équipes

Parcours éducatifs (PEAC, parcours citoyen, parcours santé, parcours avenir)

Existant :

Non existant

Perspectives :

Non prévu

Education Citoyenneté, Laïcité et valeurs de la République

Existant :

La palette d'activités proposées aux enfants est importante. Les thématiques républicaines et citoyennes sont abordées toujours en lien avec les projets des enseignants.

Perspectives :

La transmission des valeurs républicaines et l'exercice de la citoyenneté se traduisent dans notre PEDT, avec par exemple, la mise en place du parcours du citoyen et la Vallée de la Paix.

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieilleville

Prise en compte du handicap

Existant :

- Equipe éducatif pour enfant en difficulté : participation du service Vie scolaire
- Echange avec les enseignants réguliers sur les situations repérées, partage des outils de suivi ou prise en charge de l'enfant
- Travail avec les AESH sur la restauration scolaire ou l'accueil périscolaire
- Adaptation du matériel et aménagement des lieux pour enfants ou adultes en situation de handicap
- Formation de l'équipe d'animation sur des accueils spécifiques
- Partenariat avec Handisup 44 pour accueil enfant en situation d'handicap

Perspectives :

Ci-joint axe 2

PEDT et publics adolescents

Existant :

Partenariat avec l'espace jeune : mini-camp et activités passerelles pour les 10-13 ans pendant le temps de restauration scolaire et avec l'accueil de loisirs
Participation des projets communs

Perspectives :

Poursuivre et développer de notre démarche

PEDT et séjours éducatifs (scolaire et extrascolaire)

Existant :

Activités proposées par l'ALSH l'été et par les équipes enseignantes dans les écoles

Perspectives :

Continuer dans la démarche et diversifier les propositions en étant adapté aux besoins

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieilleville

LES TEMPS DE L'ENFANT

A- LES TEMPS SCOLAIRES

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4,5 jours et 5 matinées: Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

| Établissements | Publics | Privés sous contrat | Total |
|-------------------------------|---------|---------------------|-------|
| Écoles maternelles | 0 | 0 | 0 |
| Écoles élémentaires | 0 | 0 | 0 |
| Écoles primaires (mat + élém) | 0 | 0 | 0 |
| Établissements secondaires | 0 | 0 | 0 |

Liste des établissements d'enseignement scolaire concernés sur une organisation de temps scolaire sur 4 jours: Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

| Établissements | Publics | Privés sous contrat | Total |
|-------------------------------|---------|---------------------|-------|
| Écoles maternelles | 0 | 0 | 0 |
| Écoles élémentaires | 0 | 0 | 0 |
| Écoles primaires (mat + élém) | 1 | 1 | 2 |
| Établissements secondaires | 0 | 0 | 0 |

B -LES TEMPS PERISCOLAIRES

1- Les temps périscolaires sur le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi (voire le mercredi matin si école ce jour-là)

Les temps périscolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:
Le périscolaire développe un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT et vise la continuité et complémentarité éducatives avec les projets des écoles. Ce projet précise les conditions d'accueil, indique les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps

| Créneaux horaires du périscolaire du matin au soir | Nature du temps périscolaire (accueil périscolaire, TAP garderie, mono activité...) | Lieux et locaux | Publics âges (ou classes) | Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...) | Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur | Accueil Déclaré en ACM | |
|--|---|---|---------------------------|---|--|------------------------|---|
| | | | | | | N | O |
| 7h00-9h00 | Accueil Périscolaire | -Restaurant scolaire Paul Emile Victor (enfants école publique) -Centre Paul Cézanne (enfants de l'école privée) | De PPS au CM2 | Mairie | | | X |
| 16h30-18h45 | Accueil Périscolaire | -Restaurant scolaire Paul Emile Victor (enfants école publique) -Centre Paul Cézanne (enfants de l'école privée) | De PPS au CM2 | Mairie | | | X |

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: OUI – NON
 Si OUI avec quels organisateurs ?

Taux d'encadrement et qualification des intervenants respectent la réglementation en vigueur: OUI

Des activités périscolaires se déroulent dans des locaux scolaires : NON

et plus particulièrement dans des salles de classes : OUI - NON

Et si OUI, y a-t-il une charte de bonne utilisation des locaux scolaires? Si OUI merci de la joindre en annexe

Des matériels sont gérés de façon concertée entre scolaire et périscolaire ? OUI matériels pédagogiques

Comment sont organisés les temps de transition et les transferts entre le scolaire et le périscolaire ?

Un protocole de transfert des enfants est-il rédigé : NON Si OUI merci de le joindre en annexe

Comment s'organisent les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) mises en place par les enseignants ?

Quelle articulation entre le périscolaire et les APC (contenu, organisation...)?

Les APC ont lieu sur le temps du midi, l'organisation est prévue chaque début d'année lors d'une rencontre entre les enseignants et les équipes d'animation.

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieilleville

Commentaires sur l'organisation des temps périscolaires:

Nous proposons un programme d'animation aux enfants en fonction de thématique ou du projet. Le panel d'activités est très large et tout type de thème est proposé. Les enfants sont libres d'y participer ou non. Nous sommes également attentifs aux besoins et envies des enfants. Un petit-déjeuner est proposé le matin et un goûter l'après-midi.

2 - Les temps d'activités périscolaires TAP/NAP

Organisez-vous des TAP/NAP ? **NON**

Si OUI, Les TAP sont-ils inclus dans la déclaration Accueil Périscolaire? **OUI - NON**

Les TAP sont-ils gratuits ? **OUI - NON**

Si NON avec quelle politique tarifaire (forfait unique, quotient familial, taux d'effort...) et quels tarifs ?

3 - Le Mercredi

Présentation des accueils et des activités éducatives organisés sur la journée du mercredi:

(Les accueils collectifs de mineurs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)

| Créneaux horaires | Nature du temps (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...) | Lieux et locaux | Publics âges (ou classes) | Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...) | Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur | Accueil Déclaré en ACM | |
|-------------------|---|---------------------|---------------------------|---|--|------------------------|-------------|
| | | | | | | N O N | O U I |
| 9h-17h | Accueil de loisirs | Centre Paul Cézanne | de 3 à 12 ans | Association Familles Rurales Les Loustics | | | X |

Observations sur l'organisation du mercredi:

- Proposition d'inscription en demi-journée avec ou sans repas
- proposition d'un péricentre de 7h à 9h et de 17h à 18h45

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: **OUI**

Si Oui avec quels organisateurs ?

Association Familles Rurales Les Loustics

MERCI DE JOINDRE LES DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET DE COMMUNICATION AUX ENFANTS ET PARENTS

C- L'EXTRASCOLAIRE

Les temps extrascolaires organisés et proposés dans le cadre du PEDT:

(Les accueils de loisirs développent également un projet pédagogique en cohérence avec le PEDT. Ce projet précise les conditions d'accueil, les activités proposées et leur organisation dans des espaces adaptés, prend en compte les rythmes de l'enfant, les modalités de participation des enfants et des différents acteurs, et s'adapte aux besoins spécifiques de certains enfants atteints de troubles de la santé ou de handicaps)

| Jours et Créneaux horaires de l'extrascolaire | Nature du temps extrascolaire (accueil de loisirs, mono activité, atelier famille...) | Lieux et locaux | Publics âges (ou classes) | Nom Structure Organisatrice (mairie, club, asso...) | Nom de la structure intervenante si différente de l'organisateur | Accueil Déclaré en ACM | |
|---|---|---------------------|---------------------------|---|--|------------------------|-------------|
| | | | | | | N O N | O U I |
| 9h-17h | Accueil de loisirs | Centre Paul Cézanne | de 3 à 12 ans | Association Familles Rurales Les Loustics | | | X |

Observations sur l'organisation de l'extrascolaire:

- proposition d'un péricentre de 7h à 9h et de 17h à 18h45

Des conventions sont-elles passées entre la municipalité et les organisateurs d'activités: **OUI**

Si Oui avec quels organisateurs ?

- Association Familles Rurales Les Loustics

Avez-vous identifié des besoins de formation ? si OUI lesquels ?

CPJEPS, BPJEPS, BAFA ou équivalent, formations qualifiantes

Des actions de formation sont-elles intégrées au PEDT ? OUI - Si OUI lesquelles ?

Existant (en cours ou réalisées) :

- Dans le cadre du plan de formation de la municipalité
- Avec Caf, financement BAFA
- Formation qualifiante proposée à l'ensemble de l'équipe ou en individuel

Perspectives :

- Poursuivre et développer notre démarche

DEMANDE COMPLÉMENTAIRE PLAN MERCREDI

Données Générales liées au Plan Mercredi (si différentes du PEDT)

Nom et Prénom de l' élu(e) référent(e) : Christian Jabier
fonction : adresse électronique : accueil@vieillevigne44.com

Nom Prénom du coordonnateur : Aurélie Tenailleau
téléphone : adresse électronique : directionviescolaire@vieillevigne44.com

durée du Plan Mercredi : la convention sera sur la même échéance que celle du PEDT

Organisation (cette organisation peut être actualisée annuellement par avenant)

Tableau de présentation des accueils collectifs de mineurs déclarés à la DSDEN service jeunesse engagement et sports, ouverts le mercredi et inscrits dans le Plan Mercredi (se référer au site caf.fr via le lien ci-dessous)

<https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-loire-atlantique/partenaires-locaux/vacances-loisirs/le-plan-mercredi>

| Nom de l'accueil | Nom de la structure organisatrice (association, mairie,...) ¹ | Horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil le mercredi | Adresse complète de l'accueil | Tranche d'âges du public accueilli | Numéro dossier Caf (Numéro SIAS) |
|---------------------------------|--|---|---|------------------------------------|----------------------------------|
| Accueil de loisirs Les Loustics | Association Familles Rurales Les Loustics | 9h-17h | 2 place de la Mairie – 44116 Vieillevigne | 3-12 ans | 200600077 |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

Nombre de places ouvertes (effectif total déclaré) le mercredi par commune dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan mercredi :

Nom de la commune : Vieillevigne

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 30

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 50

1. ¹ Les organisateurs d'accueil collectif de mineurs doivent avoir téléchargé, sur leur onglet organisateur du logiciel TAM, leur projet éducatif actualisé

Activités proposées dans les accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires des accueils déclarés et inscrits dans le Plan Mercredi :

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants dans les accueils déclarés (en plus des animateurs) :

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels municipaux (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Engagements de la collectivité dans la charte qualité Plan Mercredi

La charte est disponible sur le site <http://planmercredi.education.gouv.fr/>

La collectivité s'engage à prendre en compte la charte qualité du Plan Mercredi et à tendre avec ses partenaires vers la satisfaction globale de ses critères

Pour chacun des 4 axes de la charte, veuillez présenter synthétiquement l'existant, et les perspectives d'évolutions sur la durée du plan mercredi

1 La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant

L'existant :

Cohérence des objectifs éducatifs entre les différentes structures éducatives : respect, responsabiliser, être acteur de sa société...

Projet éducatif de l'accueil de loisirs :

- Amener l'enfant à respecter les autres dans leur unité, leur différence et leur culture, lui permettre de se développer physiquement, intellectuellement, affectivement et culturellement, en développant sa créativité suivant son rythme
- Découvrir et vivre dans un autre milieu
- Aider l'enfant à se responsabiliser et à favoriser son autonomie par les différentes activités offertes à l'accueil de loisirs et l'aider à être acteur dans sa société
- Apprendre à vivre avec son corps

Les gestionnaires de l'accueil de loisirs sont représentés au sein du comité pilotage du PEDT et travaille régulièrement avec les équipes enseignantes.

Perspectives :

- Les actions du PEDT se poursuivront sur le temps du mercredi ou pendant les vacances avec l'accueil de loisirs, comme par exemple le parcours citoyen ou des actions humanitaires.
- Présentation aux équipes d'animation des projets des écoles et présentation aux écoles des projets de l'accueil de loisirs.

2 L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles)

L'existant :

- Accueil d'enfant en situation d'handicap, organisation de l'accueil avec notre partenaire Handisup 44 (par exemple : intégration d'un chien guide)
- Participation aux groupes éducatifs dans les écoles (enfant en difficulté)
- Lien régulier avec les parents, AESH et personnels soignants de l'enfant, pour adapter notre prise en charge
- Activités de sensibilisation aux différents handicaps, participation au Téléthon, Association Téotop...
- Formation du personnel
- Proposition de 10 tranches de tarifs pour rendre l'accueil accessible

Perspectives :

- Mieux Informer les familles sur ces accueils spécifiques
- Transport des enfants en fauteuil (électrique), accès aux sorties ou activités extérieures, avec partenaire possédant véhicule adapté
- Continuer à former notre personnel sur l'inclusion des enfants en situation d'handicap
- Développer la mixité sociale

3 Mise en valeur de la richesse des territoires

L'existant :

- Proposition d'activités avec les associations locales (sportives, artistiques, culturelles, de prévention à la santé, solidaire...)

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieillevigne

- Découverte des milieux naturels, historiques et culturels de notre territoire
- Partenariat avec la bibliothèque de la commune
- Passerelle avec la halte-garderie et l'espace jeunes
- Activités avec les résidents de la maison de retraite Champfleury
- Convention avec le club de foot, pour organisation des trajets aux entraînements

Perspectives :

- Partenariat avec le musée du Vignoble
- Mieux impliquer les parents dans le projet pédagogique, les inviter à participer de manière plus régulière
- Développer les conventions avec les clubs sportif ou activités socioculturelles pour faciliter leur accès
- Rencontres et activités avec la maison Tournesol (hébergement adulte handicapé)

4 Le développement d'activités éducatives de qualité

L'existant :

- Le mercredi à l'accueil de loisirs, c'est d'abord un temps de repos ! Les enfants choisissent les activités auxquelles ils souhaitent participer. Nous leur donnons la parole et ils sont également force de proposition. Tous les mercredis, un bilan de la journée est effectué avec chacun des groupes.
- Les activités proposées (culturelles, artistiques, manuelles, sportives, environnementales et citoyennes) sont abordées sous forme d'initiation et de manière ludique, en favorisant la créativité.
- Nous accompagnons les enfants qui souhaitent monter leur propre projet.
- Les activités sont présentées avec une thématique ou sous forme de projet, sur une période, avec ou non une finalisation.

Perspectives :

- Proposer des sorties le mercredi ou accueillir des intervenants.
- Remettre en place des outils pour évaluer nos propositions et vérifier l'adéquation avec les besoins ou les attentes des familles.
- Développer et organiser les activités en autonomie tout en organisant un cadre sécurisant
- Former les animateurs à de nouvelles pratiques

ANNEXES au dossier PEDT et éventuellement Plan Mercredi

Liste des annexes :

- Chartes des actions du PEDT
- Projet pédagogique de l'accueil de loisirs

Date : 1/06/24

Signature du représentant de la collectivité




Formulaire à retourner par messagerie électronique à :

- DSDEN service Jeunesse Engagement et Sports : pe144@ac-nantes.fr
- DSDEN Division de l'Organisation Scolaire: pole1d44-moyens@ac-nantes.fr
- CAF de Loire-Atlantique : partenaires-afc@caf44.caf.fr

Si l'envoi excède 5 Mo, nous vous invitons à utiliser une plateforme de transfert

AXE 1

RENFORCER LA CONTINUITÉ EDUCATIVE ENTRE LES SERVICES

APPORTS EDUCATIFS :

- **Mettre en place les modalités d'organisation concertées et partagées avec l'ensemble des acteurs concernés**
- **Améliorer l'accompagnement et l'accueil des enfants sur les temps de transition**

LES ACTIONS :

- **Continuité éducative** : règles de vie communes pour les lieux d'accueil
- **Partage d'informations entre acteurs** : événement, perte de points, situation sensible...
- **Renforcement de bonnes pratiques liées à l'accueil des enfants et des familles** : aménagement des lieux, information aux familles, formation du personnel
- **Co-organisation des temps de transfert** : protocole de transition
- **Utilisation, mutualisation et partage des locaux** : charte de fonctionnement

Les + :

Satisfaction des parents, des enfants et des professionnels
Sécurité
Gestion des situations problématiques, solutions trouvées

Points de vigilance :

Difficulté de recrutement, turn over dans les équipes : bien former les nouvelles recrues

En priorité :

Les règles de vie commune
Le protocole de transition

AXE 2

FAVORISER L'INCLUSION DES ENFANTS EN SITUATION D'HANDI-CAP

APPORTS EDUCATIFS :

- Assurer la continuité du parcours de l'enfant à besoins éducatifs particuliers et faciliter son inclusion
- Améliorer l'outillage et favoriser les liens entre les professionnels
- Aller vers les familles concernées et établir un lien privilégié avec elles
- Sensibiliser d'avantage les enfants à la différence

LES ACTIONS :

- Mise en place de **protocole unique** sur toutes les structures
- Vivre des **équipes éducatives** avec tous les partenaires
- **Avoir un référent « enfant à besoin particulier »** dans chaque structure
- **Aménager les espaces, avoir du matériel adapté** (besoin d'isolement, gestion du bruit...)
- **Former le personnel**
- Permettre aux professionnels de santé de venir **faire leurs consultations à l'école** et en journée
- **Appui des politiques** sur le territoire, pour accueillir des structures éducatives sur le vignoble
- **Vivre la semaine du handicap**, la 1ère semaine d'avril, avec les mêmes actions sur l'ensemble des structures (conférence, atelier, sport adapté, bibliothèque...)
- **Sensibiliser les enfants durant les journées inter écoles** avec ateliers et/ou intervenants

Les + :

Tous les acteurs ont la vision de l'accueil et de l'inclusion
Des familles et des enfants satisfaits qui s'épanouissent
Des « visa » dans le parcours citoyen

Points de vigilance :

Moyens humains et financiers

En priorité :

Formation du personnel
Un référent « enfant à besoin particulier »
Aménager les espaces, avoir du matériel adapté
Mise en place de protocole unique

AXE 3

PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT ET L'EDUCATION A LA CITOYENNETE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

APPORTS EDUCATIFS :

- Faire vivre la question de la citoyenneté et le vivre ensemble
- Encourager la mobilisation des enfants pour l'écologie

LES ACTIONS :

- Développer la **communication sur la vie et les projets du CME**
- Sensibiliser au devoir de mémoire et pérenniser le fonctionnement de **la vallée de la paix**
- Mise en place du **parcours citoyen** (support, visite en mairie...)
- Sensibiliser au **gaspillage, à la gestion des déchets** dans les restaurants scolaires (serviette lavable, gachimètre...)
- Participer à la gestion du **jardin partagé**
- **Temps fort lors de la semaine du développement durable**, sur l'ensemble des structures (ateliers, animations...)

Les + :

Réduction des déchets
Implication des familles
Suivi et cohérence des actions jusqu'au CM2

Points de vigilance :

Moyen humain et gestion du personnel absent

En priorité :

La Vallée de la paix
Parcours citoyen
Communication du CME
Gestion des déchets à la cantine

PROJET PEDAGOGIQUE 2024
Accueil de Loisirs "LES LOUSTICS" de
Vieillevigne

DESCRIPTIF DU CENTRE :

→ Accueil de loisirs:

- Organisateur : Association Familles Rurales "Les Loustics" de Vieillevigne,
- Implantation : Centre Paul Cézanne - 2, Place de la Mairie, 44116 Vieillevigne,
- Public : Des enfants de 3 à 12 ans,
- Ouvertures : Les mercredis des périodes scolaires, les petites et les grandes vacances scolaires.

1-) INTRODUCTION :

Le projet pédagogique est la ligne de conduite de l'action éducative de l'équipe d'animation, pendant les temps d'accueil. Les objectifs du projet pédagogique traduisent les orientations du projet éducatif de l'association. L'équipe d'animation doit véhiculer et appliquer ses valeurs aux enfants et aux parents au travers des activités de l'accueil de loisirs.

2-) RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ASSOCIATION :

" Nous souhaitons faire de cet accueil un lieu d'éveil et de loisirs où l'enfant respectera des règles de vie et sera respecté en tant qu'individu."

Les objectifs :

Amener l'enfant à respecter les autres dans leur unité, leur différence et leur culture et lui permettre de se développer physiquement, intellectuellement, affectivement et culturellement en développant sa créativité suivant son rythme.

→ L'accueil sans distinction de chaque enfant avec sa personnalité et ses différences et lui offrir des outils pour trouver sa place dans la collectivité.

Découvrir et vivre dans un autre milieu.

→ Mettre en place un accueil collectif.

Voir l'accueil comme un lieu de vacances.

→ Faire la différence avec le milieu scolaire.

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieilleville

Aider l'enfant à se responsabiliser et favoriser son autonomie par les différentes activités offertes à l'accueil de loisirs et l'aider ainsi à être acteur dans la société.

→ Amener l'enfant à s'affirmer dans le groupe.

Apprendre à vivre avec son corps.

→ Découvrir et se découvrir pour connaître ses propres limites dans le cadre d'activités.

3-) LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

Composant de la vie quotidienne des enfants, l'accueil de loisirs participe au développement de la personne et de la citoyenneté.

L'accompagnement des enfants prend en compte chacun d'entre eux en tant qu'être original et en construction, dans le respect des différences. L'enfant est une personne à part entière avec des besoins, des envies, une histoire et des savoirs.

| OBJECTIFS GÉNÉRAUX | OBJECTIFS OPÉRATIONNELS | MOYENS |
|---|--|---|
| Assurer le bien être de l'enfant | → Mettre en place des règles et des moyens pour que l'enfant soit en sécurité sur le plan moral, sur le plan physique et sur le plan affectif | <ul style="list-style-type: none"> - Des repères dans le temps, les espaces - Sécurité des temps d'accueil: des enfants, parents et de l'équipe d'animation - Travail de l'accueil, de l'écoute - Respect de chacun |
| Respecter le rythme et les besoins de l'enfant | <ul style="list-style-type: none"> → Adapter nos activités selon l'âge des enfants → Etre à écoute des besoins des enfants et repérer les différents comportements: fatigue, maladie, énervement, lassitude... | <ul style="list-style-type: none"> - L'écoute du groupe et de l'enfant - Adaptation des temps d'activités selon le comportement du groupe - Adaptation des activités selon les tranches d'âge - Aménagement des espaces d'activités et de repos |
| Vivre un temps de vacances ou de loisirs | → Créer et animer un espace et un lieu de vacances | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement des salles - Choix des thèmes et des plannings d'animation |
| | → Permettre à des enfants de faire des activités de loisirs et de détente | <ul style="list-style-type: none"> - Découverte d'activités ludiques et variées pour se détendre et se faire plaisir |
| | → Respecter un rythme de vie de vacances ou de détente | <ul style="list-style-type: none"> - Un emploi du temps modulable suivant les attentes des enfants - Un accueil échelonné le matin - Possibilité de se reposer ou se détendre |
| Permettre à l'enfant d'être acteur de ses temps de loisirs | → Reconnaître, valoriser, promouvoir et impliquer les enfants dans le fonctionnement du centre et dans ses activités, ainsi favoriser l'initiative | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des programmes d'activités avec les enfants - Participation aux différents phases de l'activités (préparation, rangement...) - Accompagnement des projets émanant de enfants - Mise en place des activités faisant appel à l'imaginaire et à la créativité des enfants |
| Accompagner l'enfant vers | → Choisir son activité | <ul style="list-style-type: none"> - Différentes activités proposées |

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieillevigne

| | | |
|---|--|---|
| une plus grande autonomie | → Apprendre à gérer seul ou accompagné les différents éléments de la vie quotidienne : repas, habillage, gestion de ses affaires, hygiène... | <ul style="list-style-type: none"> - Rappel des consignes et des repères - Encouragement dans l'initiative - Accompagnement - Rappel des bases de l'hygiène - Matériels accessibles, aménagement de l'espace |
| Permettre aux enfants de découvrir de nouvelles activités: | → Favoriser la découverte et la pratique d'activités culturelles, manuelles, sportives, d'expression et artistiques | <ul style="list-style-type: none"> - Les activités au quotidien au centre - Des activités plus novatrices pendant les mini-camps et les sorties |
| | → Permettre la création, le développement de l'esprit critique, l'expérimentation, la communication et l'imaginaire... | <ul style="list-style-type: none"> - Animations "temps forts", aménagement de salle et des espaces - Les activités au quotidien - Travail avec les partenaires locaux |
| | → Offrir aux enfants la possibilité de quitter leur environnement et favoriser la découverte d'autres milieux (naturels et humains) | <ul style="list-style-type: none"> - Les sorties - Les mini-camps - Les intercentres |
| Apprendre à vivre en collectivité de façon complémentaire de l'école et de la famille: | → Apprendre à respecter les règles d'une vie en collectivité | <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place avec les enfants des règles de vie |
| | → Apprendre à vivre dans un groupe en intégrant les notions de solidarité et de respect de l'autre et de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux tâches ménagères au centre, au restaurant et en mini-camp - Aide des plus grands vis-à-vis des plus jeunes - Assurance pour chaque enfant d'une place sein du groupe |
| | → Amener les enfants à respecter et à intégrer les autres dans leur différence comme l'handicap mental ou moteur | <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des activités - Encouragement dans la mixité et l'échange - Formation de l'équipe d'animation - Organisation des espaces |

4-) LES ACTIVITÉS :

Le jeu occupe une place considérable dans le développement de l'enfant. Jouer est vital pour son développement et il construit sa vie en s'amusant. L'enfant est en activité du réveil jusqu'au coucher.

L'organisation des activités doit tenir en compte : la sécurité, la météo, le matériel, l'organisation, la gestion du temps, la motivation, les propositions et les envies des enfants, les refus, les lassitudes et les saturations.

Les jeux de brimades ou mettant en cause des personnes pour se moquer ne sont pas admis dans le centre de loisirs.

Dans **le projet d'animation** nous essayons de trouver pour chaque tranche d'âge un équilibre entre :

- Les activités sportives : jeux de plein air, jeux collectifs, jeux de coopération, piscine...
- Les activités manuelles : création d'objets, cuisine, déguisement, décoration, peinture, modelage...
- Les activités culturelles et/ou de réflexion : jeux de société, jeu d'expression, théâtre, contes, sorties...

"L'activité n'est pas une fin en soi, on ne fait pas de l'activité pour de l'activité."

Chaque jour, les enfants ont le choix entre différentes activités proposées et adaptées à leur tranche d'âge.

Les enfants sont divisés en trois tranches d'âge :

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieilleville

- Les 3-5ans
- Les 6-8ans
- Les 9-12 ans

Chaque tranche d'âge a sa salle attribuée et son animateur référent.

Les différents espaces de l'accueil de loisirs :

- 4 salles d'activités une pour les 3-5 ans, deux pour les 6-8 ans et une pour les 9-12 ans.
- Une salle sieste
- Une salle « bricolage » est à proximité des salles d'activités des plus grands
- Une régie non accessible aux enfants ou accompagnés d'un animateur,
- Le bureau de la direction,
- Une cour extérieure avec deux préaux, bitumée, herbeux et ombragé
- un local pour entreposer les jeux extérieurs.

Les enfants ont la possibilité de découvrir de nouvelles activités au travers des mini camps et des sorties :

- 1, 3 ou 4 nuits sous tente,
- Participation à des activités sportives, artistiques, nature, découverte...
- Organisation des veillées,
- Des sorties à la journée avec pique-nique : découvertes, visites ou nouvelles expériences : du patrimoine, de l'artisanat, du milieu naturel et humain, de sport...

Accueil et mise en place d'activités permettant l'intégration d'un enfant porteur de handicap :

La démarche :

- Rencontre avec la famille et l'équipe éducative suivant l'enfant,
- Travail avec notre partenaire: l'association "scolarité loisirs handicap 44",
- Travail avec l'équipe d'animation pour accueillir l'enfant (discussion, appréhension, formation) et responsabiliser un animateur pour l'accompagnement de l'enfant si nécessaire,
- Intégrer l'enfant au groupe tout en respectant l'accueil, les animations, l'organisation et

l'espace.

Mise en place d'activités avec **les partenaires locaux**: la bibliothèque, la halte-garderie, l'espace jeune, la maison de retraite...et les centres de loisirs des communes avoisinantes.

Les quatre façons d'envisager l'activité :

- *Laisser jouer* : un ou plusieurs enfants commencent un jeu, une activité ne présentant pas de danger particulier. Ils s'organisent et jouent seuls. Ils n'ont pas besoin d'animateur et ce dernier, après avoir fait le constat, n'intervient pas. Après avoir observé que tout se passe bien, il peut rester présent, mais aussi repasser ou demander à un collègue de passer.

- *Donner à jouer* : Comme la première pour le début, mais le jeu ou l'activité fonctionne mal, car les enfants n'ont pas remarqué l'importance d'un détail ou ne savent pas faire un "petit truc" (comme un nœud, un équilibre). Un animateur fait le constat, donne le moyen, en intervenant avec les enfants et laisse ces derniers évoluer. Il peut rester présent ou repasser ou demander à un collègue de passer dans un moment pour voir si tout va bien.

- *Jouer avec* : comme la première pour le début, mais le jeu ou l'activité présente un danger particulier, des moyens techniques que les enfants ne peuvent pas contrôler seuls. Un animateur fait le constat. Il s'intègre à l'activité, pour accompagner les enfants, pour donner une autre dimension à

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieillevigne

l'activité. Si besoin, il informe un autre animateur plus disponible, plus compétent.

– *Faire jouer* : une personne ne peut choisir que si elle a les moyens de le faire, parmi des possibilités sur lesquelles elle est informée. Il y a l'information orale, écrite, etc. mais aussi "par la communication, par l'exemple et par l'action". Un animateur seul (ou avec des enfants) entame une activité, d'autres viendront voir ce qui se passe et s'intégreront ou non.

5-) LA VIE QUOTIDIENNE :

La sécurité à l'accueil de loisirs est notre principale préoccupation. Nous respectons la réglementation du Ministère de la jeunesse et des sports, de la DDASS, des services vétérinaires départementaux et des médecins de la protection maternelle et infantile. Nous nous engageons à mettre en place tous les moyens nécessaires pour pouvoir l'assurer : à l'intérieur du centre, à l'extérieur du centre, pendant les différents trajets, pendant les sorties, les mini camps...

Les animateurs sont toujours présents avec les enfants. Les animateurs sont vigilants de toutes intrusions de personnes extérieures au centre.

La sécurité en mini camp :

Les structures choisies répondent à la réglementation de la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports (ainsi que celle des organismes référents).

Avant le départ du camp, nous avons pris contact avec les gestionnaires des équipements, pour connaître les dispositions physiques et matérielles de sécurité existantes sur les lieux et étudier les modalités de transmission des consignes au cours du camp entre les différentes équipes d'encadrement.

L'équipe d'animateurs sur place dort sous tentes avec les enfants, ils sont répartis dans le camp, les tentes seront disposées en cercle serré, ne laissant qu'un seul passage. Les animateurs se couchent une fois tous les enfants couchés, ils se lèvent également avant les enfants. Les animateurs sont toujours présents avec les enfants. Toutes ses consignes sont données aux enfants avant le départ. Un animateur est présent pendant les douches. Les animateurs accompagnent la nuit les enfants aux sanitaires. Les animateurs déclareront leur présence auprès de la gendarmerie et de la Mairie du lieu de mini camp.

Organisation des mini camps : Le jour qui précède les départs, les enfants préparent si possible, leur mini camp avec leurs animateurs : planning de la semaine, matériel, course, montage et vérification des tentes, organisation des tours de vaisselles et de préparation des repas, achat du pain...

– Sensibilisation à l'hygiène corporelle : douche, lavage des mains, lavage des dents, gestion du sac de vêtements

– Les animateurs participent aux activités sur les lieux de sorties ou des mini camps.

Chaque semaine, **une charte de vie** sera établie par les enfants avec les animateurs. Elle rappellera les règles de respect envers l'autre, l'adulte, le matériel, les locaux et le comportement à avoir quand on vit en collectivité. Ces règles sont également liées à la sécurité, au fonctionnement et à l'organisation du centre. Cette charte de vie est valable au centre, en sortie, en mini camp, dans les cars, à la piscine, au restaurant...

6-) UNE JOURNÉE TYPE :

Ce sont des horaires de référence, qui peuvent évoluer selon les activités, les sorties, les envies ou les besoins des enfants :

| ACTIVITÉS | HORAIRES MERCREDI, PETITES VACANCES ET VACANCES ÉTÉ |
|------------------------|--|
| Péri centre | 7h00-9h00 |
| Arrivée des animateurs | 8h45 |

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieillevigne

| | |
|--|--------------|
| Accueil des enfants | 9h00-9h30 |
| Jeux extérieurs | 9h30-10h00 |
| Lancement des activités | 10h00-10h15 |
| Activités des 3-5 ans | 10h15 -11h30 |
| Activités des 6-8 ans et des 9-12 ans | 10h15-12h00 |
| Passage aux sanitaires des C | 11h30- 11h45 |
| Passage aux sanitaires des 6-8 ans et des 9-12 ans | 12h00-12h15 |
| Repas et rangement des 3-5ans | 11h45-13h00 |
| Repas et rangement des 6-8 ans et des 9-12 ans | 12h15-13h30 |
| Sieste | 13h00-16h00 |
| Temps calme | 13h30-15h00 |
| Activités des 3-5 ans, des 6-8 ans et des 9-12 ans | 15h00-16h00 |
| Jeux libres extérieurs et passage aux sanitaires | 16h00-16h30 |
| Goûter | 16h30-17h00 |
| Départ des enfants | 17h00 |
| Péri centre | 17h00-18h30 |
| Rangement, réunion des animateurs | 17h30-18h30 |

| LES DIFFÉRENTS MOMENTS DE LA JOURNÉE | L'ENFANT | ANIMATEUR |
|--|--|--|
| Le péri centre | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de jeux et d'activités à la disposition des enfants, possibilité de jouer seul ou à plusieurs avec ou sans animateur - Respect du calme - Pour les enfants arrivant entre 7h00 et 8h00 proposition d'un petit-déjeuner - Une case ou un porte-manteau est attribué à chacun | <ul style="list-style-type: none"> - Un animateur s'occupe de l'accueil des parents et des enfants ainsi que du pointage des arrivées et départs - Prendre les informations particulières (malade,...) - Inviter les enfants vers les coins de jeux ou d'activités - Jeux ou activités avec les enfants - préparation d'activités - Organisation du petit-déjeuner |
| L'accueil du matin et du soir | <ul style="list-style-type: none"> - Même aménagement que le Péri centre | <ul style="list-style-type: none"> - Même organisation que le péri centre sans le petit-déjeuner |
| Le lancement des activités | <ul style="list-style-type: none"> - Échanger sur le programme des animations de la veille, de la journée ou de la semaine... - S'écouter et respecter les temps de parole de chacun | <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la prise de parole et l'échange - prendre des notes (propositions, problème à résoudre...) - Présenter les sensibilisations des animations |
| Les activités du matin et du soir | <ul style="list-style-type: none"> - L'enfant peut participer à l'activité, aller dans les coins de jeux ou ne rien faire - L'enfant participe à l'activité dans son entier: préparation, réalisation et rangement | <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des activités variées et en tenant compte du groupe âge, le nombre, la durée, le matériel, la sécurité... - Les animateurs sont dispatchés selon les activités proposées - Attention aux enfants qui ne veulent rien faire (mauvaise intégration, timidité ou peur...) |
| Les repas | <ul style="list-style-type: none"> - Passage aux toilettes et lavage | <ul style="list-style-type: none"> - Attention au préalable au passage |

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieillevigne

| | | |
|------------------------------------|--|---|
| | des mains – Participation à la mise en place des tables et couverts – Goûter à chaque plat – Débarrasser les tables – Respect du calme | aux toilettes et aux lavages des mains – Favoriser les petits groupes – Le repas est aussi un temps de repos favoriser le calme à table – S'installer à table avec les enfants, et favoriser le dialogue avec et entre les enfants – Débarrasser avec les enfants |
| Le temps calme et la sieste | – Respecter l'ambiance calme de ce temps – Les enfants peuvent se reposer ou aller dans les coins de jeux ou d'activités à leur disposition à l'intérieur ou à l'extérieur | – Les animateurs veillent au calme, préparent les activités... – les animateurs s'organisent pour prendre chacun une pause |
| Le goûter | – Se laver les mains – participation à l'élaboration du goûter – Discuter et faire le bilan de la journée, évoquer le reste de la semaine, les consignes pour le lendemain... – Écouter et respecter la parole de l'autre – Aider au rangement du goûter | – Préparation du goûter – Favoriser la discussion dans le calme et l'écoute |

7-) L'ÉQUIPE D'ANIMATION :

L'enfant en dehors du milieu familial est sous la responsabilité de l'état, le ministère de la Jeunesse et des sports, nous délègue cette responsabilité... Obligation de surveillance constante, nous devons toujours savoir où sont les enfants, à aucun moment les enfants sont seuls. Avant chaque activité, un rappel des consignes est obligatoire.

L'équipe d'animation est composée d'une directrice Aurélie Tenailleau diplômée DEJEPS, 1 directrice adjointe Stéphanie Charrier diplômée BAFD, 4 animateurs permanentes Stéphanie Ripoché diplômée BPJEPS, Edith Bonnet diplômée BAFA, Emeline Potin diplômée BAFA, Béatrice Jacques, Sans qualification et des animateurs occasionnels diplômés BAFA, des animateurs stagiaires BAFA ou des stagiaires en formation liée à l'enfance.

Une équipe solidaire et dynamique est facteur déterminant de la réussite du centre de loisirs. L'équipe d'animation met au service de tous, son dynamisme, son inventivité et ses compétences, en particulier en motivant les enfants afin qu'ils développent leurs aptitudes relationnelles et techniques.

L'équipe est au service des enfants par sa présence et sa disponibilité tout au long de la journée et dans la bonne humeur.

L'équipe d'animation veille par ses paroles et ses actes, à adopter une aptitude éducative auprès des enfants.

Les réunions : toute équipe d'animation est perfectible.

→ Une réunion chaque soir a pour but de développer la cohésion, d'améliorer sans cesse la qualité de l'animation et la présence aux enfants, de trouver des solutions à des problèmes rencontrés, de communiquer à l'équipe des remarques (comportement d'enfants ou problèmes au sein de l'équipe) par des analyses constructives des journées, de préparer les animations à venir.

→ Des instances de régulation et d'évaluation régulière du travail une fois par semaine (le jeudi) :

- Relancer les animateurs dans le sens de l'action (objectifs du projet éducatif : valeur et

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieilleville

relations éducatives avec les enfants, communication avec les parents et les partenaires extérieurs)

– Vérifier l'adéquation entre les objectifs du projet pédagogique et les moyens mis en œuvre (programme d'activités, projets en cours de réalisation, moyens humains, en locaux, matériels, en temps, en budget...)

– Informer l'association, la Mairie et la Communauté de communes de lancements de projets, des réussites et des obstacles possibles.

– C'est aussi un temps de formation pour évaluer nos capacités : à conduire une activité avec des enfants, à remplir les responsabilités confiées, à veiller à la sécurité et à l'éducation des enfants.

Formation des stagiaires en trois temps :

- début de stage, premier entretien pour définir les objectifs du stage,
- milieu de stage, évaluer l'évolution des objectifs les rectifier ou les faire évoluer,
- fin du stage, bilan des objectifs et évaluation du stage, conseil pour les suites de formations.

Le rôle de la directrice :

Elle est responsable de tout le fonctionnement du centre de loisirs et en assure l'autorité, elle est garante du projet pédagogique envers les organisateurs et les familles, elle dirige l'équipe d'animation, elle est responsable de la formation de l'évaluation et la validation des stages pour les animateurs stagiaires.

La sécurité des personnes et des locaux est de sa propre responsabilité.

Elle est aussi un lien entre les familles, les enfants, les animateurs, l'association, les partenaires et les prestataires.

Elle doit mettre en œuvre les intentions éducatives de l'association et souhaite véhiculer et le faire correspondre aux attentes et aux besoins des familles et des enfants, Elle doit donc investir son équipe d'animation dans ce projet

Les non-négociables :

- Pas de cigarettes, d'alcool en présence des enfants,
- On ne fume pas dans les locaux,
- Les substances illicites sont interdites dans l'enceinte du centre,
- On respecte les décisions prises en commun,
- On respecte les horaires, les locaux et le matériel,
- Nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité des enfants, par exemple à chaque sortie l'animateur doit se munir d'une trousse de pharmacie

8-) La communication :

Les parents :

- Les parents sont informés sur l'accueil de loisirs par le biais de plaquettes distribuées dans les écoles, et également dans le bulletin municipal,
- Ils sont également informés de tous incidents ayant eu lieu avec leur enfant dans la journée
- Avant l'été une réunion d'informations est proposée avec toute l'équipe d'animation,
- Nous sommes présents et à l'écoute pendant les temps d'accueil des enfants,
- Chaque vendredi à 16h30, les parents sont invités au goûter préparé par les enfants.

Les prestations de service (hébergement, activités, sorties, transport, piscine) :

- Les sorties étant organisées avec le centre de loisirs de La Planche, elles ont été choisies en concertation entre les deux centres.
- Tous les trajets se font en car (transporteur Hervouet), en vélo ou à pied.

La restauration du midi :

- A la restauration scolaire Paul Cézanne

Projet type PEDT et Plan Mercredi commune de Vieillevigne

Aurélie Tenailleau
Directrice du centre de loisirs
Le 08/01/2024